

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 2 avril 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

78.04.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* : A) Eau potable, B) M.R.C. : Conférence sur regroupement, et C) Rang 6 Sud.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 19 MARS 2012**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 19 mars 2012.

79.04.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 19 mars 2012 soit approuvé

tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**4.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Alain Coudé, directeur général adjoint à la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçue le 27 mars 2012. Ce dernier nous transmet une copie certifiée conforme du règlement numéro 202-2011 modifiant le règlement 92-2003 énonçant les conditions et les règles de calcul du prix des loyers applicables à un terrain de villégiature sur les terres publiques intra municipales.

**5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS 2012 AU 30 MARS 2012**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	35	
			088.31 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	52	
			328.75

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	534	
			829.25
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	18	

450.57

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et

r  
é  
s  
o  
l  
u  
  
u  
n  
a  
n  
i

m  
e  
m  
e  
n  
t

d  
'  
a  
p  
p  
r  
o  
u  
v  
e  
r

l  
e  
s

l  
i  
s  
t  
e  
s

d  
e  
s

c  
o  
m  
p  
t  
e

s

à

p

a

y

e

r

p

r

o

d

u

i

t

e

s

a

u

C

o

n

s

e

i

l

p

o

u

r

l

a

p

é  
r  
i  
o  
d  
e

d  
u

1  
9

m  
a  
r  
s

2  
0  
1  
2

a  
u

3  
0

m  
a  
r  
s

2  
0  
1  
2

,

l  
e  
s  
q  
u  
e  
l  
l  
e  
s  
  
o  
n  
t  
  
é  
t  
é  
  
p  
r  
é  
c  
é  
d  
e  
m  
m  
e  
n  
t  
  
v  
é  
r  
i  
f  
i  
é  
e

s

p  
a  
r

l  
e

c  
o  
m  
i  
t  
é

d  
e  
s

f  
i  
n  
a  
n  
c  
e  
s

e  
t

d  
'  
a  
u  
t  
o  
r  
i

s  
e  
r  
  
l  
e  
  
S  
e  
c  
r  
é  
t  
a  
i  
r  
e  
-  
t  
r  
é  
s  
o  
r  
i  
e  
r  
  
à  
  
l  
i  
b  
é  
r  
e  
r  
  
l  
e



Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10582 à 10618; 10620 à 10623; ainsi que 936; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 2<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2012**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**6.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU JOURNAL LE BRUNOIS**

81.04.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil renouvelle son protocole avec le

journal Le Brunois pour une période de trois ans, et accorde une contribution de l'ordre de 8 500 \$ par année payable en quatre versements égaux, en janvier, avril, juillet et octobre, incluant tous les articles, avis légaux ou autres, en provenance de la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement du protocole. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**7.- APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BRUNO**

82.04.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno pour l'année 2011 lesquels démontrent un déficit de 102 765 \$. La contribution de la municipalité pour défrayer la part de ce déficit est donc établie à 10 277 \$. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**8.- MANDAT À LA FIRME CEGERTEC POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEP**

83.04.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater madame Marie-Ève Plourde, ingénieur de la firme d'ingénieurs Cegertec, afin de soumettre, au nom de la Municipalité de Saint-Bruno, une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dans le cadre de la phase VIII de notre développement résidentiel.

Il est en outre résolu que ce Conseil autorise la transmission des plans et devis pour le projet par la firme d'ingénieurs Cegertec.

Il est également résolu que nous confirmons de fait l'engagement de la Municipalité de Saint-Bruno à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, lorsque les travaux de la phase VIII de notre développement domiciliaire municipal seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**9.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À ENTREtenir LES PRATIQUES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

84.04.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de confirmer l'engagement de la Municipalité à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux

pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**10.- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE. RE: 12-112, RANG V, CANTON LABARRE**

Nous avons reçu une demande de dérogation mineure du propriétaire du terrain désigné comme étant le lot 12-112, rang V, Canton Labarre, ayant pour objet d'approuver la cour latérale d'un bâtiment accessoire à une distance inférieure que celle de 60 cm prescrite par le règlement de zonage.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol, mais essentiellement la distance d'un bâtiment accessoire avec la ligne latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme nous recommande d'accepter cette demande;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver cette demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire situé au 200, rue des Cèdres, aux conditions suivantes, soient :

1. respecter une distance minimale de 50 centimètres de la ligne latérale;
2. s'assurer que l'égouttement du toit n'affecte d'aucune façon la propriété voisine.

La présente résolution est adoptée séance tenante.

**11.- APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL. RE: LOT 4 467 643**

**CONSIDÉRANT** qu'une importante compagnie de béton désire construire ses installations sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno;

**CONSIDÉRANT** que la vente d'un terrain pouvant accueillir cette industrie doit se faire selon certains périmètres entendus au préalable par les deux parties;

proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unaniment d'approuver les modalités de l'entente pour la vente d'un terrain commercial désigné comme étant les parcelles 1 et 2 du lot 4 467 643, tel qu'indiqué sur la description technique de Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2937.

Il est en outre résolu que cette entente fasse partie intégrante de cette résolution et que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à celle-ci. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**12.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:  
10A-198, RANG V, CANTON LABARRE**

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unaniment d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant le lot 10A-198, Rang V, Canton Labarre, au montant de 36 727.95 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet à la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et/ou Municipalité de Saint-Bruno;
- premier droit de refus au prix de l'entente à la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**13.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:  
10A-188, RANG V, CANTON LABARRE**

88.04.12 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unaniment d'approuver l'achat d'un terrain au montant de 36 727.95 \$, taxes en sus, désigné comme étant le lot 10A-188, Rang V, Canton Labarre, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet à la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et/ou Municipalité de Saint-Bruno;
- premier droit de refus au prix de l'entente à la Municipalité de Saint-Bruno en cas de revente;

- une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet achat de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

#### **14.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

##### **A) TRAVAUX PUBLICS**

Un compte rendu sur les travaux effectués est donné aux élus. Il est mentionné que l'horaire de déneigement est terminé et que les travaux du printemps sont enclenchés. Une rencontre du comité devrait se tenir prochainement.

##### **B) LOISIRS ET CULTURE**

Concernant l'aréna, M. Jean-Claude Bhérer fait état du Tournoi des Employés des centres jeunesse qui s'est tenu les 30 et 31 mars dernier.

M. Marc-Antoine Fortin mentionne qu'il y aura une réunion du Comité des loisirs cette semaine.

##### **C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Berthold Tremblay fait état du rapport de la régie qui devrait nous parvenir dans les prochaines semaines.

##### **D) URBANISME**

Aucun rapport.

#### **15.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

##### **A) Eau potable**

Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu sur l'état des travaux du projet commun en eau potable, particulièrement sur les difficultés pour compléter les travaux et sur les réclamations que nous avons reçues récemment concernant de prétendus problèmes importants rencontrés par les entrepreneurs.

##### **B) MRC : Conférence sur regroupement**

Monsieur le Maire informe les élus sur d'éventuelles rencontres au niveau de la MRC concernant le regroupement de services et même les fusions municipales. Il devrait d'ailleurs y avoir des conférences bientôt sur le sujet par des intervenants du MAMROT.

##### **C) Rang 6 Sud**

Il est question de la remise en état du pavage du rang 6 Sud suite aux travaux pour l'eau potable puisque cette remise en état a été enlevée du devis considérant que l'usure du pavage existant était trop avancée.



**16.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**17.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

89.04.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:50 HEURES

LE MAIRE

LE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER  
R

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES  
BOUDREAU